

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

68^{ème} CONGRÈS : POUR UN AVENIR COMMUN ET SOLIDAIRE

DOSSIERS

> CDCA : RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

ACTUALITÉ

> G9- PÔLE DES RETRAITÉS :
MOBILISATION ET COMMUNIQUÉ

NOTRE ASSOCIATION

> 8 MARS 2026 : UNE EXIGENCE
D'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES
RETRAITÉES.

**La question sociale
au centre de notre
congrès**



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Bilan et perspectives.

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

La VÉRITÉ, rien que la VÉRITÉ

Un statut que l'exécutif rêve de faire disparaître

TVA évaporée en novembre mais ... retrouvée fin décembre !

8 - 9. DOSSIER

CDCA : un vrai enjeu pour la FGR-FP

Questionnaire CDCA : une FGR présente, unitaire et active.

Accès aux soins et Déserts médicaux.

L'état de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Un nouvel acte de décentralisation : pour quoi faire ?

10 - 11. NOTRE ASSOCIATION

Communiqué du Pôle des retraités :

Les retraité.es préparent notre avenir !

G9, Pôle des retraités : action et expression.

C'est par leur mobilisation que les retraité-es seront entendu-es

12-13. MAGAZINE

Europe/USA : réglementation alimentaire et santé publique.

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. MAGAZINE

Quand les femmes arrachent des conquies, c'est un progrès pour toutes et tous.



Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.



Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.



Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire Général

Bilan et perspectives

Ce numéro du Courrier des Retraités.es paraît juste avant la tenue de notre congrès à Port-Leucate. Par ses articles, il épouse toutes les facettes du quotidien de notre association.

Du Groupe des neuf au Pôle des retraités, la FGR-FP intervient partout dans les départements. Elle s'est investie dans le mouvement revendicatif. Nous avons ensemble combattu et bloqué les attaques ciblées contre les retraités.es. Nous avons mis à mal les discours fallacieux trop souvent relayés par une presse complaisante. De la revalorisation des pensions au maintien de l'abattement des 10 %, nous avons tenu et obtenu.

“ De la revalorisation des pensions au maintien de l'abattement des 10 %, nous avons tenu et obtenu. ”

Avec la Convergence des services publics et le Tour de France de la Santé, nous sommes et restons mobilisés sur la question des services publics et de l'accès aux soins.

Notre présence dans les CDCA est importante. L'expertise de nos délégués.es est reconnue. Le bilan des deux rencontres en témoigne. Le lancement de la lettre interne permet de renforcer leurs expertises étayées par le compte-rendu des travaux et de nos interventions au HCFEA (Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge).

Mobiliser, mais aussi se rencontrer, discuter et informer. Le bouleversement introduit par l'instauration de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) nous oblige. Partout, à travers un support élaboré par la commission Protection Sociale, nous avons apporté aux adhérents.es les éléments d'analyses les aidant à un choix éclairé. Les AG départementales ont aussi permis ces temps.

S'appuyant sur ses militant.es, sur l'investissement quotidien de la FGR-FP, sur son engagement social, notre congrès nous donnera l'allant pour les années à venir. Il portera non seulement sur la défense de nos retraites, de la protection sociale mais aussi sur la conquête de droits sociaux nouveaux qui font le ciment de notre « vivre ensemble ».

■ Paris, le 31 mars 2026

En bref...

Lait infantile : le scandale perdue

Le retrait des laits infantiles des rayons ne cesse de croître. En cause, la céruléide pour laquelle les scientifiques de l'autorité européenne de sécurité des aliments recommandent de diviser par deux le seuil autorisé pour cette toxine. L'association Foodwatch réfute cette notion de seuil de détection et affirme que cette toxine n'a rien à faire dans le lait. D'ailleurs Nestlé dit avoir appliqué une tolérance zéro à la présence de céruléide. Le ministère reconnaît que cet élément ne faisait pas partie de la liste des toxines surveillées. Les industriels mettent en cause un fournisseur d'ingrédients chinois...

Mal logement : une pénurie qui s'aggrave

Absent à la présentation du rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-fondation Abbé Pierre), le ministre du logement, Vincent Jeanbrun a choisi de miser sur l'investissement privé. La fondation revendique dans son rapport l'encadrement des loyers, le bail réel solidaire ainsi que le renforcement de la fiscalité sur les logements vacants. 2025 a été marqué par un nombre record d'expulsions avec recours à la force publique (25 000). 912 personnes sont mortes dans la rue dont 31 enfants de moins de quatre ans. La fondation constate que la part de la richesse nationale dédiée au logement social est en chute libre : 1.5 % du PIB y est consacré en 2024 contre 2.2 % en 2010.

Divorce à la française

Réalisée du 12 janvier 2026 au 3 février auprès des Français, Allemands, Italiens et Anglais, la dernière enquête du Cevipof atteste que, 89 % de nos concitoyens attendent de leurs politiques une meilleure considération de leur situation. Alors que 76 % des Français estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien, 68 % des Britanniques et 51 % des Allemands en sont satisfaits. Alors que 53 % de nos compatriotes s'intéressent toujours à la politique, seuls 18 % font confiance au Président de la République contre 62 % des Italiens.

Billet d'humeur

La VÉRITÉ, rien que la VÉRITÉ

Comment se sortir du marasme psychologique lorsque trottent dans notre tête toutes les vérités qui s'énoncent autour du comptoir du bistro ? Bon ! Heureusement qu'il y a de moins en moins de bistros !

Et puis, il faut dire, répéter, rabâcher jusqu'à plus de souffle « ce qui compte VRAIMENT ». C'est l'objet du Sommet de la Mesure d'Impact, 4ème édition, organisé au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) le 13 avril à Paris, pour outiller l'Action publique, fortifier l'Économie solidaire et sociale, réinsérer les détenus, veiller au « Bien vieillir », renforcer la démocratie, localiser les partenaires financiers qui peuvent faire la différence, mesurer l'Action publique... La VÉRITÉ sortira-t-elle de ce sommet ?

« Ce qui compte VRAIMENT » est que les entreprises du CAC 40 ont distribué 107 milliards d'euros à leurs actionnaires pour l'exercice 2025. Ça ne va pas trop mal pour les actionnaires ! À écouter Patrick MARTIN, Président du MEDEF, les entreprises seraient étranglées par la surtaxe sur les bénéfices de 7 milliards d'euros. Observons que la masse des capitaux distribués est passée de 50,2 milliards en 2015 à 107,6 milliards en 2025., soit une progression de 114,5%. La VÉRITÉ est que sur la même période, les retraites et pensions n'ont progressé que de 16%. Cette vérité sortira-t-elle du raout organisé au CESE de Paris ?

■ SYLVAIN HOUSELLE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Vie publique** **POLITIQUES PUBLIQUES**

Quels sont les grands principes budgétaires ?

- Annualité**
Le budget de l'État doit être voté chaque année. Il détermine les recettes et les dépenses pour un an.
- Universalité**
L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses.
- Spécialité**
Les crédits votés couvrent uniquement les dépenses autorisées dans le budget.
- Sincérité**
Les comptes de l'État doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière.
- Unité**
Un budget doit être présenté dans un document unique pour garantir sa lisibilité et sa transparence.

© DILA 2024

DU CÔTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Un statut que l'exécutif rêve de faire disparaître

Le premier statut des fonctionnaires dont nous fêtons les 80 ans cette année, a vu le jour avec la loi du 19 octobre 1946. A l'occasion de cette anniversaire, geste calculé ou non, le gouvernement ouvre le débat sur l'avenir de la Fonction publique.

Ainsi, la **direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** engage « *un exercice prospectif qui vise à documenter des scénarios d'évolution possibles pour la Fonction publique* », a-t-elle annoncé le 12 mars.

Toujours supervisée par David Amiel (nommé ministre de l'Action et des comptes publics) en l'absence d'un ministre de plein exercice de la FP, la DGAFP explique que sa démarche s'inscrit dans « *une dynamique de réflexions stratégiques en cours* », dont celle du Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) sur "France 2035, France 2050", et dont un des thèmes retenus porte sur la manière d'administrer les services publics et sur la question de la transformation « *de la fonction ressources humaines pour accompagner les transitions managériales, écologique et numérique des administrations publiques* ».

Il s'agit de « *préparer la fonction publique de demain en anticipant les grandes évolutions à venir et d'éclairer le débat public en s'appuyant sur des travaux de recherche et des comparaisons internationales* ».

Il s'agit d'un « *exercice prospectif innovant avec une projection sur un horizon temporel double, 2035 et 2050, pour reprendre les bornes du HCSP* », souligne la DGAFP.

L'étude tiendra compte « *des grandes évolutions à venir, comme le vieillissement de la population, dont celle des agents publics (en 2050, un quart des fonctionnaires aura 60 ans ou plus), "ce qui soulève des enjeux importants en matière de renouvellement des générations, de transmission des compétences, de gestion des carrières et d'organisation du travail"* ».

Elle s'appuiera aussi sur l'évolution de l'intelligence artificielle, du rapport au travail... ou encore sur les enjeux de soutenabilité budgétaire.

Un des thèmes majeurs de cette étude prospective devra répondre à la question centrale :

« faudra-t-il encore des fonctionnaires sous statut pour assurer les missions de service public? »

"le statut reste-t-il une condition de la résilience de la fonction publique?", et ses corollaires :

"comment garantir sa pertinence sur la durée?", avec notamment des questionnements sur une éventuelle évolution du périmètre du statut, la cohabitation de plusieurs statuts différents et l'évolution des voies de recrutement.

« *Il s'agira d'un exercice ouvert en associant largement employeurs publics, organisations syndicales, experts du domaine, agents publics, élèves des écoles de service public...* » assure la DGAFP.

Dans l'analyse de la FGR-FP, cette étude vise tout simplement à se débarrasser du statut de la Fonction Publique.

La DGAFP propose une transformation totale de la FP en application de la

loi du 6 août 2019. Cette vision des services publics est aux antipodes de ce que nous défendons depuis toujours, une Fonction publique socle de nos institutions républicaines. La visée politique ultra libérale de l'organisation des services publics, conduira, dans un premier temps, à poursuivre le recrutement massif de contractuels. Dans un deuxième temps, seront lancés des appels d'offre pour remplacer des pans entiers de nos administrations par des sociétés privées pour assurer les services publics. Le temps sera venu pour l'iniquité, le trafic d'influence et la corruption, comme dans tous les pays sans fonction publique aux agents protégés par un statut solide.

La FGR-FP, au cours de son 68ème Congrès, devra se préparer à affronter les agissements contraires aux intérêts de nos concitoyens. Nul doute que ce sujet fera la « Une » des propositions des candidats à l'élection présidentielle à venir.

■ SYLVAIN HOUSELLE

FISCALITÉ

TVA évaporée en novembre mais ... retrouvée fin décembre !

Il y a peu de temps, en novembre 2025, Bercy craignait que les rentrées de TVA ne soient inférieures de 10 milliards d'euros à ce qui était prévu dans le budget 2025.

Or, il s'avère que les prévisions établies pour les budgets des années 2023 et 2024 s'étaient déjà révélées inexactes, trop optimistes avec un écart important entre les recettes recueillies et celles attendues en matière de TVA. Ces erreurs répétées ont conduit Charles de Courson, le rapporteur de la commission des finances de l'assemblée, à enquêter dès décembre 2024 sur ces distorsions. Son rapport, présenté le 26 mars 2025, énumère ses constats et les solutions qu'il préconise.

Il relève des modèles de prévision obsolètes ou non mis à jour, et surtout omettant d'intégrer certains paramètres économiques réels, tels que ceux issus de l'observation de la consommation ou des habitudes d'épargne des Français etc Selon lui, les prévisions macroéconomiques souffrent d'une surestimation des postes de demande intérieure, de la non prise en compte d'un changement structurel des comportements d'épargne. En effet, le taux d'épargne des ménages, qui était censé diminuer pour revenir à 14,5%, s'est maintenu à un taux élevé, proche de 18 %, et ils n'ont pas puisé dans leur épargne pour consommer. Le modèle Opale, utilisé pour prévoir l'évolution de la consommation, serait un modèle keynésien à modifier - les habitudes d'épargne et de consommation ayant changé depuis trois ans - ou à abandonner.

En conséquence, le rapporteur recommande d'ouvrir l'exercice

de la prévision à des chercheurs extérieurs à la direction générale du Trésor, de soumettre chaque année les hypothèses et méthodes à débat, et d'y associer systématiquement le HCFP (Haut Conseil des Finances Publiques).

Il suggère que la prévision de la TVA soit plus ouverte, en s'appuyant sur la réalité de la consommation, en tenant mieux compte, dès leur réception, des remontées mensuelles de TVA, de manière à pouvoir opérer rapidement un réajustement des prévisions si l'on observe un décrochage des recettes. Il recommande d'identifier le stock de crédits de TVA et son évolution. Il propose également de recueillir les prévisions de consommation issues de la grande distribution, d'associer les prévisionnistes d'autres administrations et du secteur privé pour construire les agrégats, et d'échanger avec les réseaux de distribution qui peuvent valider le réalisme d'une prévision.

Malgré l'inquiétude exprimée par le gouvernement au mois de novembre sur les rentrées de TVA, le rendement de cet impôt a été supérieur de 1,6 Md€ aux prévisions de la LFG (la Loi de Finances de fin de gestion), quoiqu'en faible progression, cependant, eu égard à une consommation des ménages peu dynamique.

L'INSEE a annoncé, le 27 mars 2026, que le déficit public pour 2025 s'établissait à 152,5 Md€, soit 5,1 % du PIB (au lieu de 5,4% qui était

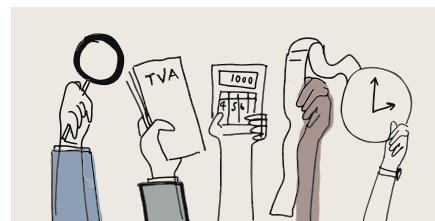


Photo : © Freepik

prévu), après 5,8% en 2024 et 5,4 % en 2023. Mais la dette publique atteint 115,6 % du PIB fin 2025, alors qu'elle se situait à 112,6 % du PIB fin 2024, l'augmentation résultant de la hausse de la dette de l'Etat.

Dans sa communication, Bercy met l'accent sur la baisse du déficit et sur une stricte maîtrise des dépenses publiques. Le ministère attribue ce résultat à la mise en place d'une méthode de suivi nouvelle et transparente :

- une concertation autour d'un cercle de prévisionnistes rassemblant une trentaine d'économistes issus d'horizons variés,
- la création en 2025 d'un comité d'alerte des finances publiques qui a permis d'informer sur la situation économique et celle des finances publiques,
- et ainsi de procéder à l'annulation par décret de 3 Md€ et au surgel complémentaire de 2 Md€ de crédits de l'Etat...

Les nouvelles méthodes de gestion du budget revendiquées par Bercy, pour certaines vraisemblablement inspirées des préconisations du rapport de Charles de Courson, suffiront-elles pour établir des prévisions de recettes plus rigoureuses et une exécution du budget plus sereine ?

■ MARIE-FRANÇOISE GRIALOU

PROTECTION SOCIALE

Départementalisation et contrôle du gouvernement !



Photo : © Freepik

Chaque année, la CNSA alloue aux agences régionales de santé (ARS) les crédits nécessaires au financement du fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. En 2025, le montant des crédits alloués représente plus de 33 milliards d'euros. Depuis 2022, elle compense également les dépenses des départements au titre de certaines revalorisations salariales pour les structures pour personnes âgées et pour personnes handicapées relevant de la compétence des départements.

Avec la même logique austéritaire présente dans les PLFSS, le gouvernement a présenté un avant-projet de loi pour modifier les conditions de mise en œuvre de la politique régionale de santé et d'autonomie au moyen de la transformation des ARS en "directions régionales et départementales de la santé et de l'autonomie" (DRSA et DDSA).

Ces nouvelles structures seraient placées sous l'autorité hiérarchique des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Comme les directeurs

généraux des ARS, les directeurs des DRSA seraient nommés en conseil des ministres. **Les présidents des conseils régionaux présideraient les conférences régionales de santé et d'autonomie (CRSA).**

Les actuels conseils territoriaux de santé (CTS) deviendraient des **"conseils départementaux de santé"**.

Plus globalement, l'avant-projet de loi sur la réforme de l'Etat et la décentralisation vise à renforcer le contrôle de l'Etat par l'élargissement du pouvoir du préfet et la sécurisation de sa responsabilité pénale. Une disposition fait du préfet le "guichet unique" des demandes de subvention des collectivités territoriales.

Dans le même temps, la CNSA verrait son financement (la CSG essentiellement) amputé d'une partie (6 à 8 Mds€) pour être porté au crédit des départements.

UN DÉNI DÉMOCRATIQUE !

C'est une tentative de contournement des oppositions qu'elles soient parlementaires, associatives, professionnelles ou consultatives,

syndicales,... Beaucoup d'entre elles ont dénoncé les budgets insuffisants avec des augmentations inférieures à l'inflation à l'exemple de la FHF, du parlement qui n'a pas voté le PLFSS 2026 ou du HCFEA qui s'y est déclaré opposé, ...

Face à toutes ces oppositions, le gouvernement a décidé de passer en force :

- en gouvernant par ordonnances pour se passer du parlement surtout dans les domaines économiques et sociaux.
- en ignorant les avis des « partenaires sociaux » et en créant des structures où les voix des représentants de l'Etat seraient sur-représentés à l'exemple de la création de la Conférence Nationale de l'Autonomie et où la présidence serait assurée par deux ministres !

Nous sommes ainsi passés dans une ère politique où le pouvoir ne veut plus tenir compte des avis issus de toutes les composantes de la société pour imposer, contre ses contradicteurs, sa politique d'austérité.

La réalisation, ou non, de cet objectif majeur pour le gouvernement marquera la teneur de la future élection présidentielle et de son résultat.

Le PLFSS 2027, à l'automne, en sera l'enjeu.

Pour autant, le gouvernement n'a, aujourd'hui, aucune assurance de pouvoir imposer ses objectifs.

Les déclarations et les mobilisations des forces associatives, syndicales et politiques pour le progrès social seront décisives.

La FGR-FP agira en ce sens !

■ JACQUES FOGLIARINI

CDCA : un vrai enjeu pour la FGR-FP

La diversité de fonctionnement des CDCA illustre l'hétérogénéité des approches et des politiques départementales. Parfois marginalisés, ils n'en restent pas moins un espace important d'informations, d'échanges et de propositions.

Particulièrement investi.es dans ces instances, les délégué.es de la FGR-FP occupent un rôle important par leurs expertises mais aussi, par le

rapport original de notre fédération avec les autres organisations. Ils et elles contribuent à une expression réelle unitaire sur tous les sujets relevant de l'autonomie notamment. Or, dans le contexte de situation catastrophique de ce secteur, les esquisses de décentralisation, de départementalisation d'une part de la CSG, de la remise en cause des ARS feront de cette instance un lieu encore plus important.

En réunissant ses délégué.es, en produisant une lettre spécifique, notre organisation entend renforcer notre présence, notre parole, l'expression de nos revendications, contribuer aux échanges entre départements, soutenir au quotidien l'investissement remarquable de nos délégué.es. Le compte-rendu des interventions illustre les enjeux à venir. Nous serons présent.es.

■ LE BN

Questionnaire CDCA : une FGR présente, unitaire et active.

La réunion nationale regroupant les représentant(e)s de la FGR dans les CDCA, organisée le 22 janvier par la FGR, a réuni plus d'une quarantaine de participants. Plus d'un tiers des départements étaient représentés soit 38 et 37 questionnaires ont été retournés.

Il est difficile d'extrapoler les résultats obtenus. Les réponses énoncées sont pour autant représentatives de l'ensemble des départements. Elles donnent une idée assez précise de l'investissement que la FGR réalise dans l'animation et la vie des CDCA. Si une majorité de CDCA (plus de 19 sur 37) respecte le minimum de base pour prétendre à un fonctionnement « normal », des améliorations substantielles sont nécessaires.

Une minorité (moins d'une dizaine) connaît un fonctionnement « empêché », essentiellement par mauvaise volonté ou manque d'investissement du département. Une quinzaine indique avoir des concertations régulières en intersyndicale et 23 une participation de l'intersyndicale au bureau du CDCA.

La vie des CDCA, suivant les départements, est très contrastée. La CNSA a enquêté auprès des CDCA au sujet de leur fonctionnement et elle s'est félicité d'avoir reçu un taux de réponses d'environ 85 %. Cependant, il y a eu 15 % de non-réponses ! On ne peut que s'interroger sur l'existence même de ces CDCA.

Les CDCA font partie des organismes consultatifs regroupant largement tous les acteurs et usagers ; ils peuvent donner leur avis et faire des propositions au sujet de la politique sociale sur, dans ce cas, le grand âge et la perte d'autonomie. De leur capacité à s'exprimer d'une même voix sur les choix politiques et budgétaires dépend aujourd'hui leur avenir.

Comment avancer ?

Telle est la question que les participant.es à la rencontre du 22 janvier se sont posé en clôture de la réunion. L'importance de la lettre a été soulignée comme élément d'information venant aussi bien des infos nationales que des contributions venant des exemples locaux. La question : comment mettre en œuvre cette perspective ? Elle n'a pas été tranchée. La réponse viendra de notre réflexion collective ainsi que des développements de notre activité dans les CDCA.

■ JACQUES FOGLIARINI



Accès aux soins et Déserts médicaux

Si l'accès aux soins fait partie des préoccupations majeures de la population, les retraités sont directement concernés. Ces préoccupations sont régulièrement exposées par les représentants de la FGR dans les CDCA, les CTS (Conseil territoriaux de santé) ainsi que devant les élus et l'ARS.

Quelques données sur les difficultés d'accès aux soins : 87 % du territoire français est classé en « déserts médicaux » dont 1254 intercommunalités. 6 millions de français n'avaient pas de médecins traitant en 2024 (cf. pacte contre les déserts médicaux d'avril 2025)

Quelques repères pour situer et rappeler les responsabilités et la situation actuelle : En 1972 (date de la mise en place du numerus clausus) on formait 8 588 médecins pour atteindre 3 500 en 1993. Depuis 2017, le nombre d'étudiant.es en 1er cycle est passé de 8 000 à environ 11 000. Si le nombre d'étudiant.es a cru, il faut aussi souligner que sur cette période, la population est passée de 58 à 69 millions d'habitants.

Les aspirations professionnelles ont profondément évolué : pour les jeunes médecins, on constate une aspiration à s'aligner sur les temps de travail communs (35h). L'exercice salarié (dont les remplacements) est privilégié. La moitié des médecins sont désormais des femmes (52 % chez les généralistes). Au total, 237 200 médecins sont en activité au 1er janvier 2025 : ce nombre inclut ceux qui exercent à temps partiel.

Si le nombre de médecins généralistes repart à la hausse (+1,1% depuis 2024), les médecins en activité régulière augmentent pour les spécialistes et baissent pour les généralistes. De plus, il faut noter l'augmentation significative du nombre de médecins nouvellement formés (en particulier les spécialistes)

qui « passent » en secteur 2.

Nos interventions dans les CDCA : il est important de demander régulièrement un état précis de l'évolution (arrivée / départ) du nombre de professionnels de santé en particulier des médecins généralistes qui doivent demeurer les interlocuteurs premiers des patients. Il est tout aussi intéressant de suivre les évolutions en cours concernant les kinés, les infirmières, les pharmaciens... et les projets contenus dans le Pacte de lutte contre les déserts médicaux. Les CDCA s'enquêtent aussi particulièrement des montants des aides des collectivités et de l'ARS en fonction des zonages territoriaux.

■ DENY NONNET

L'état de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Toute mesure, tout plan sont aujourd'hui repoussés ou suspendus. Toutes les données sont cependant connues. Les décrets de fin juillet 2025 donnent de nouveaux pouvoirs aux Préfets qui devront valider les projets des ARS que le Premier Ministre veut supprimer en transférant la responsabilité en matière sanitaire et sociale aux départements. Cette nouvelle étape de déconcentration déplace les responsabilités du national vers le local.

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.

C'est une tendance forte et continue dans tous les pays développés. En France, les plus de 65 ans représentent 20,5% de la population soit près de 16,5 millions de personnes. La population des plus de 80 ans

doublerait entre 2018 et 2070 pour atteindre 12,6%.

En octobre 2025 un rapport officiel recensait 2 031 000 personnes en perte d'autonomie. D'ici 2050, l'INSEE prévoit 700 000 seniors de plus en perte d'autonomie dont 670 000 en perte d'autonomie sévère.

Le virage domiciliaire est présenté comme « la solution », répondant à une attente réelle. Mais celui-ci a déjà eu lieu. 4/5 des personnes en perte d'autonomie vivent à domicile. Les besoins sont considérables pour assurer une aide à domicile, une adaptation des logements... Il y a plus de salarié.es dans ce secteur que dans les EHPAD. Selon l'INSEE, il faudrait recruter et former 50 000 salariées supplémentaires d'ici 2050 et rendre les métiers attractifs, les revaloriser.

La situation en EHPAD est préoccupante. Le taux d'encadrement est très faible : 0,63 personnel pour 1 résident selon la DREES avec de grandes inégalités. Avec la FGR-FP, le groupe des neuf et les syndicats de ces établissements, nous revendiquons 1 encadrant -hors administratif- pour 1 résident. Aujourd'hui il existe

610 000 places privées ou publiques en EHPAD. Selon la DREES, il serait nécessaire de créer 108 000 places d'ici 2030 et 21 000 d'ici 2050. Après les scandales et les maltraitances révélées, le secteur est moins attractif pour les groupes financiers et il y a peu de constructions nouvelles.

LES FINANCEMENTS

En France, la perte d'autonomie et le handicap relèvent pour 60% de la sécurité sociale par le biais de la CNSA. L'ensemble des prestations

représente 68 milliards dont 15 pour le handicap. Les départements financent 17% des dépenses liées à la perte d'autonomie, 13% pour le handicap. Ces dépenses augmentent chaque année et sont source de grandes inégalités sur le territoire.

Le coût moyen en EHPAD est de 2 628 € en 2025 (la retraite moyenne est de 1 541 € nets). Cette moyenne cache d'énormes disparités selon la nature des établissements, les départements, les établissements qui

sont agréés aux aides sociales.

La situation financière des établissements publics ou à but non lucratif est inquiétante. Le Sénat en 2023 chiffrait le déficit à 2 milliards pour 66% des établissements.

Cette situation et la volonté d'égalité entre citoyen.nes renforcent notre revendication du 100 % sécu et la prise en charge par la branche assurance maladie de la perte d'autonomie.

■ JOËL CHENET

Un nouvel acte de décentralisation : pour quoi faire ?



Le Premier ministre confirme sa volonté de porter un nouvel acte de décentralisation entre les collectivités territoriales et l'État. Les départements verraient leurs compétences augmentées, notamment dans les domaines du médico-social et du sanitaire avec l'organisation des soins de proximité. Ils auraient la responsabilité des politiques d'accompagnement et du maintien à domicile des personnes âgées. Les ARS disparaîtraient entérinant le désengagement de l'Etat.

Le financement serait assuré par le transfert d'une partie de la CSG qui alimente en grande partie la CNSA et dont les départements useraient à leur guise. C'est une remise en cause de la CSG, originellement fléchée « protection sociale ». C'est une étape

supplémentaire de la transformation de la CSG en impôt ordinaire utilisé par les conseils départementaux selon leurs choix politiques et leur situation d'étranglement financier.

Cette annonce de décentralisation se fait alors que la loi de financement de la Sécurité sociale 2026 ne permet pas de couvrir les besoins. L'abandon, une fois de plus, d'une loi grand âge ambitieuse de financement et de programmation confirme le mépris du gouvernement à l'égard des personnes âgées et des retraités.es.

Sans pilotage fort de l'Etat, la décentralisation ne peut qu'accroître les inégalités territoriales. Selon la Cour des Comptes, « la valeur du point GIR (sur lequel repose l'APA) n'est pas la même selon les Départements et

n'a pas suivi l'inflation dans nombre d'entre eux. La différence peut aller du simple au double. » Par ailleurs, comme les équipes médico-sociales départementales ont la responsabilité de mesurer la perte d'autonomie, certaines peuvent évaluer de manière restrictive l'état de la personne et le niveau du plan d'aide pour faire des économies. Les collectivités territoriales, confrontées à un manque de financements, sont contraintes de faire des choix budgétaires et politiques qui ne vont pas forcément vers les dépenses sociales.

Alors, il faut articuler l'action régulatrice indispensable de l'État avec une politique de proximité. Pour ce faire, il est nécessaire de construire les règles d'un aménagement des territoires et d'une administration locale fondées sur la démocratie citoyenne.

Seul un Service public national de l'autonomie peut répondre à l'intérêt général. Les moyens financiers existent pour répondre aux besoins. Répartir équitablement les richesses produites par une loi fiscale juste, c'est possible. C'est une question de choix politique.

■ MARYLÈNE CAHOUE.



G9, Pôle des retraités : action et expression

Que ce soient sur les questions de santé ou de pouvoir d'achat, la FGR-FP, dans le G9 et au Pôle des retraités s'exprime et mobilise. L'accès aux soins partout et pour toutes et tous est un des problèmes

majeurs contemporains face à un pouvoir qui élude la question ou qui ne veut la gérer que par des restrictions. C'est l'appel du G9. En anticipation des lois budgétaires à venir, au prétexte d'un contexte

économique dégradé et d'une situation internationale instable, le gouvernement risque de vouloir faire passer en force ce que nous avons repoussé par deux fois : désigner les retraité.es comme privilégié.es et donc... coupables des maux de la nation. Sur cette question, le Pôle anticipe et s'exprime.

■ **JACQUES BRILLET**
FRANÇOIS CHELERS

Communiqué du Pôle des retraités : Les retraité.es préparent notre avenir !

L'élaboration des lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale va bientôt se construire sous une double contrainte :

- Celle d'un contexte parlementaire toujours aussi fractionné à quelques mois de l'élection présidentielle ;
- Celle d'une situation économique détériorée.

La situation internationale présente des risques de retour de l'inflation. L'évolution des recettes fiscales de l'État fait déjà apparaître une baisse constatée du rendement de la TVA, 11 milliards d'euros, par rapport aux projections du trésor sur le premier trimestre 2026.

Oui, nous affirmons que :

- **les retraités n'accepteront pas d'être à nouveau stigmatisés.**
- **les retraités ne sont pas les « fauteurs » de déficit.** Elles et ils en sont, comme l'ensemble des salariés, des « victimes collatérales ».
- **les retraités ne sont ni nantis, ni favorisés.** Le niveau de vie des retraités est en constante diminution depuis 25 ans. De 2009 à 2026,


par suite de différentes mesures prises par les pouvoirs publics (non-indexation, gel, contributions diverses ...), le pouvoir d'achat des retraités a baissé globalement de 7%.

La mobilisation des retraités, l'expression de nos associations ont permis que nos pensions soient revalorisées selon l'inflation, que les franchises médicales supplémentaires ne soient pas appliquées, que l'abattement fiscal de 10% ne soit pas supprimé, que le système des ALD ne soit pas remis en cause, que l'année blanche ne s'applique pas.

Nous ferons preuve encore de la même détermination.

Nos associations sont solidaires des générations à venir.

Préserver les retraites d'aujourd'hui, c'est préserver l'avenir de celles et ceux qui en bénéficieront demain.



Communiqué du Pôle des retraités :

Les retraité.es préparent notre avenir !

L'élaboration des lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale va bientôt se construire sous une double contrainte :

- Celle d'un contexte parlementaire toujours aussi fractionné à quelques mois de l'élection présidentielle ;
- Celle d'une situation économique détériorée.

La situation internationale présente des risques de retour de l'inflation. L'évolution des recettes fiscales de l'État fait déjà apparaître une baisse constatée du rendement de la TVA, 11 milliards d'euros, par rapport aux projections du trésor sur le premier trimestre 2026.

Oui, nous affirmons que :

- **les retraités n'accepteront pas d'être à nouveau stigmatisés.**
- **les retraités ne sont pas les « fauteurs » de déficit.** Elles et ils en sont, comme l'ensemble des salariés, des « victimes collatérales ».
- **les retraités ne sont ni nantis, ni favorisés.** Le niveau de vie des retraités est en constante diminution depuis 25 ans. De 2009 à 2026, par suite de différentes mesures prises par les pouvoirs publics (non-indexation, gel, contributions diverses ...), le pouvoir d'achat des retraités a baissé globalement de 7%.

La mobilisation des retraités, l'expression de nos associations ont permis que nos pensions soient revalorisées selon l'inflation, que les franchises médicales supplémentaires ne soient pas appliquées, que l'abattement fiscal de 10% ne soit pas supprimé, que le système des ALD ne soit pas remis en cause, que l'année blanche ne s'applique pas.

Nous ferons preuve encore de la même détermination.

Nos associations sont solidaires des générations à venir.
Préserver les retraites d'aujourd'hui, c'est préserver l'avenir de celles et ceux qui en bénéficieront demain.



C'est par leur mobilisation que les retraité·es seront entendu·es

Revalorisation des pensions, abattement des 10 %, refus de l'année de blanche, depuis trois ans, relayés par des « experts complaisants », les gouvernements tentent, les retraité·es répondent !

Dans une démarche unitaire initiée par le groupe des neuf, en interpellant directement la population par leur mobilisation, le pouvoir a été contraint de reculer.

Même si les cibles évoluent, la stratégie reste identique : réduire drastiquement les dépenses de la Sécurité Sociale que ce soient dans la branche vieillesse notamment en s'attaquant aux pensions de réversion ou dans la branche maladie.

Aujourd'hui, face à une loi de financement de la Protection Sociale qui par ses conséquences remet plus encore en cause le droit à la santé partout, pour toutes et tous, les retraité·es

entendent poursuivre l'interpellation de la population et exiger des réponses positives.

La difficulté voire l'impossibilité d'accéder aux services de santé par le double mécanisme de la désertification médicale et de l'augmentation des restes à charges, touchent plus particulièrement la population retraitée. La volonté affichée de décentraliser les ARS (Agences régionales de santé), d'affecter une part de la CSG aux départements, renforce cette stratégie de désengagement de la Sécu et accentuera les fractures et inégalités territoriales.

Dans le cadre particulier de la prise en charge de l'autonomie, par les transferts de charge et face au vieillissement de la population, cette politique préfigure une ouverture encore plus grande au secteur marchand et un risque d'abandon d'une partie de la population.

Si le pouvoir a été contraint de reculer notamment sur l'abattement fiscal de 10 %, sur la revalorisation des pensions, sur l'année blanche, sur les franchises médicales, sur l'ALD (Affection longue durée), aussitôt le budget voté, il a remis ces points sur la table. Ce gouvernement entend poursuivre la remise en cause de droit à la santé partout, pour toutes et tous, refuser une véritable revalorisation des pensions de base et complémentaires dont l'Agirc - Arrco et accentuer le démantèlement des services publics.

Les organisations signataires, dans le cadre du G9, ont décidé d'une semaine d'action entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril sur les questions de la santé, avec un temps fort le 2 avril, jour d'une demande d'audience au premier ministre.



PRATIQUE

Europe/USA : réglementation alimentaire et santé publique.

Les réglementations alimentaires entre l'Union européenne et les États-Unis présentent des différences significatives, notamment en ce qui concerne les additifs alimentaires, les hormones de croissance, et les normes de qualité. L'Europe tend à avoir des normes plus strictes et des labels de qualité plus développés, tandis que les États-Unis ont des réglementations plus laxistes et des normes de sécurité sanitaire moins strictes. Ces différences ont conduit à des tensions commerciales et à des conflits réglementaires entre les deux blocs. Aux États-Unis, chaque année, 48 millions de personnes (soit 1 personne sur 6) tombent malades en mangeant des aliments contaminés et 3 000 en meurent. Dans l'Union européenne, en 2011, 70 000 personnes sont tombées malades en mangeant des aliments contaminés et 93 en sont mortes.

L'Union européenne interdit ou restreint l'utilisation de plusieurs additifs alimentaires considérés comme nocifs, contrairement aux États-Unis. Parmi ces substances, on trouve :

- **bromate de potassium** : Utilisé pour blanchir la farine, interdit en Europe mais autorisé aux États-Unis.
- **azodicarbonamide** : Utilisé en boulangerie, interdit en Europe mais autorisé aux États-Unis.
- **huile végétale bromée** : Utilisée dans les boissons aromatisées aux agrumes et celles destinées aux sportifs, interdite en Europe mais autorisée aux États-Unis.
- **colorants alimentaires** : Les jaunes numéro 5 et 6, et le rouge 40 sont suspectés d'engendrer une perte d'attention chez les enfants. En Europe, leur utilisation doit être mentionnée dans la liste d'ingrédients, ce qui n'est pas obligatoire aux États-Unis
- **hormones de croissance** : Utilisées dans l'industrie laitière américaine pour augmenter la production, interdites en Europe.
- **ractopamine** : Un médicament permettant aux vaches, porcs et dindes de prendre du poids, autorisée aux États-Unis, pas en Europe

L'Europe a développé elle, des **Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)**, qui sont officiellement reconnus et protégés par les pouvoirs publics. Ces labels incluent :

- **label Rouge** : Garantit une qualité supérieure du produit par rapport à un produit standard.
- **appellation d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC)** : Lie un savoir-faire à une aire géographique.
- **indication Géographique Protégée (IGP)** : Consacre la qualité et la réputation du produit agricole liées à une zone géographique.
- **spécialité Traditionnelle Garantie (STG)** : Label du savoir traditionnel typique.
- **agriculture Biologique (AB)** : Labellise des itinéraires de production limitant les intrants chimiques, sans OGM, respectueux des biotopes naturels

Les **États-Unis** remettent en cause la **circulaire européenne 2081/92** en vigueur dans l'Union européenne, qui encadre les SIQO. En 1999, les États-Unis avaient porté plainte contre la communauté européenne à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'appuyant sur des accords internationaux pour contester ces normes. L'administration Trump exige l'abolition de toutes ces normes pour un marché ouvert aux productions américaines.

■ JACQUES BRILLET

En savoir plus...

DU PLOMB DANS L'AILE (DE POULET).

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) alerte, dans son dernier rapport, sur des risques alimentaires accrus. Trois substances sont particulièrement visées : l'aluminium, le mercure, le cadmium. Selon le rapport, les consommateurs, plus particulièrement les enfants, sont exposés à des niveaux trop élevés de polluants chimiques. L'agence relève aussi une « préoccupation sanitaire », en l'absence de seuil toxicologique de référence pour le plomb et l'acrymalide, un composé organique qui se forme lors de cuisson dont la température est supérieure à 120 °C (friture, rôtissage).

FONDATION DU PATRIMOINE.

Le budget de la Fondation du Patrimoine a atteint cette année la somme de 168.7 millions d'euros en progression de 32 % par rapport à 2024. Alors que 741 monuments, dont 103 églises, ont pu être sauvegardés grâce à la Fondation, elle en recense encore 67 400 en danger. Pour 90 % des dons, les personnes choisissent un projet précis de proximité. Le don médian est de 100 euros mais qui ne coûte que 34 euros au donateur avec la réduction d'impôts égale à 66 %. En moyenne, les collectes pour les projets avoisinent les 50 000 euros.

MICKEY À LA PEINE.

Les parcs d'attractions de Disney en 2025 ont constaté des dépenses moyennes par visiteur de plus de 3 %. Cependant, Disney s'attend ce trimestre à des « éléments défavorables ». La fréquentation de ses parcs d'attraction par les touristes étrangers est en baisse régulière depuis l'élection du président américain. Le ministère du commerce des États-Unis évalue pour l'année 2025 l'effritement du nombre des visiteurs étrangers dans le pays à plus de 2.5 % et anticipe une chute plus importante pour 2026.

ON A LU ...



L'HISTOIRE NE COULE PAS DE SOURCE

Loin des idées reçues sur un Moyen Âge forcément "sale" - une légende noire forgée bien plus tard par Michelet -, ce livre rétablit la vérité sur nos ancêtres qui fréquentaient assidûment les étuves, quand bien même les thermes romains n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Survient alors une crise majeure, avec la période - plus d'un siècle - où l'on se persuade que la toilette tue et que l'eau pénètre la peau... puis l'incroyable bascule hygiéniste, pleine de la conviction inverse. Tous au bain !

Le bureau le plus humide du monde Au fil des pages, la salle de bains devient un cabinet de curiosités historiques. On y découvre : Le pouvoir dans son plus simple appareil : Winston Churchill recevant le président Roosevelt en tenue d'Adam, ou dictant ses discours à ses secrétaires depuis son bain, cigare au bec.

Le refuge des artistes : les grands peintres ayant de tout temps magnifié les corps s'adonnant au bain... Romain Gary griffonnant ses idées de romans sur les carreaux de faïence avec le rouge à lèvres de son épouse.

Le théâtre du drame : De l'assassinat politique de Marat dans sa baignoire sabot au reportage glaçant de la journaliste Nellie Bly, infiltrée dans un asile où le bain servait de torture.

La fin de l'insouciance ? Alors que les Romains célébraient la démesure hydraulique, notre époque nous somme de choisir notre camp : douche rapide ou bain coupable ? À l'heure de la "guerre de l'eau" et du dérèglement climatique, l'ouvrage pose la question cruciale de l'avenir de ce rituel millénaire : la baignoire deviendra-t-elle un objet de musée ou saura-t-elle se réinventer ?

1,6 est le nombre d'homicide pour 100 000 habitants. Il a été divisé par deux sur les trente dernières années. Il était de 3,4 homicides pour 100 000 habitants pour en 2000. Cette donnée du ministère de l'Intérieur relativise les campagnes sur l'insécurité.

1 femme est assassinée tous les 2 jours en France. C'est ce que l'on nomme les féminicides. Pourtant, cette triste réalité est peu ou pas traitée par les médias abonnés aux faits divers.

2 salarié.es décèdent par jour par accident du travail. Cette violence sociale est quant à elle totalement ignorée par les médias et non dénoncée par des politiques si prompts à commenter le moindre fait divers.

Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- DÉCEMBRE 2025 : + 0,1 %
- JANVIER 2026 : - 0,3 %
- FÉVRIER 2025 : + 1,6 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- 4 ème trimestre 2025 145,78
- Variation annuelle + 0,79 %

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2023 1266,60 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2025 (mensuel) 4005 €

ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2025

- Pour une personne seule / mois 1034,28 €
- Pour un ménage / mois 1605,73 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.07.2023 59,07 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2026 : + 0,9%
- Montant garanti : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction Publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 1272,01 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.01.2025) 16,09 €

VALEUR DU POINT D'INVALIDITÉ MILITAIRE AU 01.01.2025 16,09 €

RETENUES

- CSG (5,9 % déductibles ; 2,4% non déductibles) 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 6,6 ou 3,8 %
- CRDS 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3 %

SMIC AU 01.01.2026

- Horaire brut 12,02 €
- Mensuel brut (pour 35h par semaine) 1 823,03 €



Quand les femmes arrachent des conquies, c'est un progrès pour toutes et tous

Appelant à la mobilisation réussie du 8 mars partout en France, le groupe des neuf a produit un tract spécifique sur la situation des femmes retraitées, et un appel à la mobilisation solidaire pour une

égalité effective. La situation des femmes retraitées est conséquence directe de toutes les inégalités subies et cumulées le long de leurs parcours professionnels et amplifiées par les conditions de départs à la

retraite. Ceci n'occulte pas non plus les violences sexistes et sexuelles, souvent invisibilisées que subissent les retraités.es.

■ LE BN



8 mars 2026, l'exigence d'égalité pour les femmes retraitées aussi.

Départs plus tardifs, pensions plus basses, les femmes sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement social à la retraite.

Des inégalités amplifiées à la retraite

Les femmes sont les grandes perdantes des réformes successives des retraites par l'allongement de la durée de cotisations, le report de l'âge de départ à la retraite, l'application de la décote, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu des 10 années pour le régime général, la désindexation des retraites sur les salaires et l'indexation sur l'inflation.

Les femmes fonctionnaires sont lésées par les modifications de prise en compte des enfants nés après le 1^{er} janvier 2004.

Les inégalités femmes-hommes liées aux emplois féminisés dévalorisés et sous-payés, aux carrières hachées et incomplètes, au déroulement de carrière ralenti, aux temps partiels imposés, sont aggravées à la retraite :

- Des pensions de droit direct des femmes résidant en France inférieures en moyenne (y compris l'éventuelle majoration pour 3 enfants ou plus) de 38 % à celle des hommes en 2023.
- 4,4 millions de personnes touchant la réversion qui réduit l'écart à 25 % entre pensions féminines et masculines : près d'une retraitée sur trois en bénéficie, contre seulement 6 % des hommes. 900 000 femmes, souvent les plus âgées, ne perçoivent que cette pension pour vivre.

Les droits familiaux et conjugaux restent indispensables pour compenser en partie ces inégalités.

Précarité et isolement des femmes retraité-es

- Au 31 décembre 2024, 31 % des retraité-es relèvent du minimum contributif (minimum de pension de base 903,93 € bruts par mois aux retraité-es à la carrière complète), 49 % de femmes et 15 % d'hommes.
- Dans la Fonction publique territoriale et hospitalière en particulier, des femmes fonctionnaires en nombre perçoivent le minimum garanti (minimum de pension de 1336,35 € bruts par mois à taux plein avec 40 ans et plus de service).
- Une femme retraitée sur deux, habitant seule, vit sous le seuil de pauvreté.

- Les femmes âgées, subissent souvent un isolement social et financier, accentué par la perte d'autonomie. Elles renoncent aux soins avec des restes à charge trop importants et des mutuelles trop chères.
- De nombreuses femmes retraité-es sont aidantes auprès de leurs parents, conjoint, de leurs enfants et petits-enfants avec des conséquences sur leur propre santé et le manque de temps pour se consacrer à d'autres activités. Un travail totalement invisible des femmes à la retraite.
- Elles subissent la discrimination des actes médicaux : passé 74 ans, fin de la prise en charge des actes médicaux de prévention des cancers féminins, et dès 65 ans, fin de l'accès aux bilans de santé proposés par la Sécurité sociale.

Des violences sexistes et sexuelles, souvent invisibilisées

- Un phénomène peu documenté à domicile ou en établissement concernant les femmes de plus de 65 ans.
- Près de 25 % des féminicides concernent des femmes âgées : parmi toutes les victimes tuées

par leur conjoint en 2024, 26 % avaient plus de 70 ans, un pourcentage en hausse. Nous devons briser l'omerta qui les invisibilise et exiger les moyens financiers et humains pour lutter contre ces violences sexistes et sexuelles.

En accord avec les actives et les actifs, pour assurer aux femmes à la retraite, par des droits propres, des moyens d'existence décentes il faut en amont dans les entreprises et les services :

- Assurer l'égalité salariale à poste équivalent pour avoir une égalité de retraite.
- Un système de retraite qui ne pénalise pas les femmes et l'abrogation définitive de la réforme 2023.
- Favoriser l'accès des femmes à tous les emplois.

- Défendre notre sécurité sociale menacée par les exonérations de cotisations.
- Lutter effectivement contre les discriminations professionnelles.
- Développer des politiques publiques de mode d'accueil de la petite enfance.

Nos organisations réaffirment les besoins d'un financement des retraites fondé sur les cotisations sociales et rappellent leurs revendications concernant la retraite :

- Pas de pension en dessous du SMIC.
- Revaloriser les pensions de droit direct et les complémentaires.
- Défendre et améliorer les droits familiaux et conjugaux dont les pensions de réversion.

- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la perte d'autonomie.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à tous les âges de la vie.

Le 8 mars 2026, en cette journée internationale des droits des femmes, nous nous mobiliserons avec toutes celles et tous ceux qui luttent et manifesteront, avec toutes les femmes du monde entier, contre toutes les guerres et pour la paix, condition indispensable pour une société plus juste et plus humaine.

Quand les femmes arrachent des conquies, c'est un progrès pour toutes et tous.

“C’est pas
normal que
dans le pays
de la *bouffe*
les gens n’en
aient pas.”



©Gaston Bergeret



FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCOEUR.ORG

